

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
COMMUNAL DE BUCHILLON

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2020

Relatif au Règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Dans sa séance du 8 septembre 2020, le Conseil communal de Buchillon :

- vu le préavis municipal N°5/2020 et ses annexes
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 20 oui, pas d'avis contraire et 1 abstention :

D'amender le Règlement proposé en ajoutant l'article 10 : Article 10 - Entrée en vigueur : « Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par l'Autorité compétente. »

Décide par 18 oui, pas d'avis contraire et 3 absentions :

1. d'approuver le préavis N°5/2020 tel qu'amendé ;
2. d'adopter le Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance.

CERTIFIE CONFORME

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :



A. Pulcrano

La Secrétaire :



S. Breitling



Buchillon, le 8 septembre 2020